

CONVENTION DE PARTENARIAT

Projet pédagogique 2025-2026 : Agriculture et alimentation

Entre les soussignés :

D'une part

CEBENNA

Avenue du champ des Horts

34390 Olargues

Représentée par Arnaud MALABRE, Président de l'association

Numéro Siret : 35157674900029

Et d'autre part,

La Communauté de communes La Domitienne

1 Avenue de l'Europe

34370 Maureilhan

Représentée par Alain CARALP, Président de la Communauté de communes

Numéro Siret : 243 400 488 000 25

ART 1 OBJET DE LA CONVENTION

La communauté de communes La Domitienne regroupe 8 communes : Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Maureilhan, Montady, Nissan-Lez-Enserune, Lespignan, Vendres et Maraussan.

Au titre de ses compétences et missions, elle déploie un Projet Alimentaire Territorial (PAT), un Plan Climat Air Energie Territorial et gère en régie l'animation des sites Natura 2000 situés sur son territoire.

Ainsi, elle souhaite pouvoir offrir aux élèves des écoles de son territoire une sensibilisation aux questions relatives à l'énergie/climat, à la biodiversité, à l'agriculture /alimentation et à la préservation de l'eau.

Pour ce faire en 2025-2026 elle s'associe avec les acteurs locaux et départementaux œuvrant dans le champ de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Cebenna, association d'éducation à l'environnement et au développement durable, est un lieu de découverte, d'apprentissage et de partage. Depuis plus de 30 ans, l'association propose des activités pour tous les âges, des plus jeunes aux adultes, afin de sensibiliser à la protection de notre environnement et de favoriser le lien social.

Agréé par l'Education Nationale, Cebenna propose des projets pédagogiques scolaires ludiques et adaptés à tous les niveaux, de la maternelle au lycée.

ART 2 DESCRIPTION DES ACTIONS ET ROLES

Pour cette année scolaire 2025-2026, au titre de cette convention,

- L'association CEBENNA :
 - Envoie les informations et contenu du programme d'animations pédagogiques sur l'agriculture et l'alimentation (contenu et détails des animations qui auront lieu) à La Domitienne pour réalisation du catalogue
 - Réalise l'ensemble des animations auprès des classes des établissements sélectionnés par La Domitienne
 - Participe aux temps d'échanges avec La Domitienne pour le bon déroulement du projet (réunion de lancement, point étape (si nécessaire) et réunion de fin de mission) visio de 1h maximum
 - Echange directement avec les enseignants pour la mise en place et réalisation des animations
 - Réalise un bilan des animations menées à la fin de l'année scolaire 2025/2026 qu'elle transmettra et partagera avec La Domitienne

- La Domitienne :
 - Met en forme type catalogue le programme d'animations pédagogiques (service communication) pour présentation aux équipes enseignantes des écoles en collaboration avec les associations animatrices retenues
 - Met en relation l'animateur de Cebenna compétent avec les écoles pour assurer le bon déroulement des animations (*4 classes maximum entre janvier et juillet 2026 sur la thématique de l'agriculture et l'alimentation*)
 - Transmet les objectifs et messages à faire passer pour chacune des thématiques
 - Chaque chargé de mission concerné par le projet global du programme d'animations réalisera un bilan de l'opération à la fin de l'année scolaire 2025/2026 afin de rédiger un bilan global de l'opération. Ce bilan sera transmis et partagé avec l'ensemble des équipes de La Domitienne, l'Education Nationale et partenaires techniques et financiers éventuels
 - Sélectionne les établissements qui bénéficieront des animations en organisant le jury
 - Organise une réunion de lancement au début de l'opération et de bilan en fin d'opération (réunion point étape si besoin) en visio de 1h maximum
 - Peut faire le lien avec les producteurs si besoin
 - S'engage à assister à minima à 1 séance dans une école



ART 3 : RESPONSABILITES

Cebenna et ses animateurs sont assurés en responsabilité civile pour eux-mêmes et à l'égard des tiers pour l'ensemble des animations pédagogiques qu'ils réalisent en établissement scolaire ou en extérieur.

ART 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La Domitienne s'engage à participer financièrement au projet via une subvention selon les modalités de l'annexe financière de la présente convention.

Les paiements interviendront à échéance des actions après dépôt des factures correspondantes sur la plateforme Chorus Pro par Cebenna.

ART 5 : DUREE

La convention prendra effet à la date de signature, et sera valable jusqu' au 31/08/2026.

Fait à Olargues, le / / 2025
Pour CEBENNA

Le Président,
Arnaud MALABRE

Fait à Maureilhan, le / / 2025
Pour la communauté de communes
La Domitienne,

Le Président
Alain CARALP



ANNEXE FINANCIERE

Présentation de la proposition pédagogique et financière établie par La Domitienne afin de répondre aux objectifs généraux présentés par la Communauté de communes La Domitienne

	Montant unitaire	Nombre de demi-journées prévisionnelles	Montant total TTC
Animations Agriculture et alimentation : Accompagnement de 4 classes sur 4 demi-journées	300	16	4800
	Total euros TTC		4 800

En cas d'annulation justifiée (conditions météo etc.) Cebenna sera à l'écoute de La Domitienne et de l'établissement scolaire concerné pour des solutions de replis, de report ou d'annulation définitive, dans ce dernier cas elles ne seront pas dues.

Il s'agit d'une participation à versement proportionnel, c'est-à-dire que son montant pourra varier en fonction du degré de réalisation de l'opération (nombre de demi-journées d'animations) et donc des dépenses éligibles réalisées.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-2434 00488-20251117-DP_2025_077